

RAPPEL : LES DÉCHETS TOXIQUES ET INFLAMMABLES



Les déchets inflammables et toxiques, tels que les bouteilles de gaz ou encore les pots de peinture et batteries électroniques sont interdits dans les bacs d'emballages et d'ordures ménagères.

Il est arrivé plusieurs fois cette année qu'un départ de feu ait lieu dans la trémie du camion. Une catastrophe a été à chaque fois évitée de peu, grâce aux bons réflexes des chauffeurs. La procédure dans cette situation est de déverser tous les déchets le plus rapidement possible, donc dans un chemin ou dans la rue, afin d'éteindre le départ de feu. Ces départs sont souvent causés par des composants électroniques mélangés à des déchets toxiques.

Il est également interdit de jeter des bouteilles de gaz dans les bacs. Si celle-ci tombe dans la trémie, le camion peut être immobilisé plusieurs jours, voir créer une explosion, y compris dans les fours d'incinération. Il est important de rappeler aux administrés de ne pas laisser leurs bacs sur les trottoirs, au risque que des personnes mal intentionnées polluent leur contenu, et de les inviter à se rendre en déchèterie pour recycler leurs déchets dangereux et toxiques.



POUR SUIVRE TOUTE L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT
ABONNEZ-VOUS !



PanneauPocket
Suivez l'actualité et les alertes
de Covaltri77 avec l'application gratuite
PanneauPocket ou sur ordinateur
app.panneaupocket.fr
Disponible gratuitement sur   

SOMMAIRE

- Focus : les biodéchets
- Le contrôle du tri
- L'actualité en bref
- La valorisation énergétique par l'incinération
- Nouveauté



FOCUS : LES BIODÉCHETS

Nous vous rappelons qu'au **1er janvier 2024**, le tri des biodéchets à la source sera obligatoire : c'est-à-dire que **tous les particuliers doivent disposer d'une solution mise en place par la collectivité pour le tri à la source de ses déchets alimentaires** (collecte spécifique, composteurs, etc). Ces restes alimentaires, souvent considérés comme des débris déplaçants, seront désormais valorisés et transformés en compost ou en méthane. **Le tri à la source des biodéchets est un sujet majeur, d'intérêt national.** Les enjeux sont nombreux et les objectifs sont ambitieux.

Le tri à la source des biodéchets est considéré comme généralisé lorsque l'une des trois conditions suivantes est respectée :

- ➔ 95% de la population est couverte par un dispositif de tri à la source
- ➔ La quantité des déchets alimentaires restant dans les ordures ménagères résiduelles est inférieure à un seuil de 39 kg par habitant et par an
- ➔ La quantité de déchets alimentaires détournée des ordures ménagères résiduelles au moyen du tri à la source est d'au moins 50% de la quantité de déchets alimentaires, en kg par habitant, présents dans les ordures ménagères avant la mise en place du tri.

Le SMITOM et COVALTRI77 ont déjà mis en place une solution de tri des déchets alimentaires en vendant des composteurs depuis juillet 2022 : 500 composteurs de distribués.

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES, QUELS SCÉNARIOS POSSIBLE ?

1

Collecte en porte à porte des biodéchets (mélange des déchets alimentaires et déchets végétaux)

Conditions de mise en oeuvre : 58 000 foyers concernés

- 48 000 bacs à collecter
- 150 PAV à déployer sur le territoire pour 20% des foyers n'ayant pas de bac vert + achat de sacs krafts
- Collecte des déchets végétaux sur 12 mois

2

Collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire (PAV)

Conditions de mise en oeuvre : 58 000 foyers concernés

- 1 PAV pour 100 foyers soit un déploiement de 580 PAV sur tout le territoire
- Utilisation de 3 sacs kraft par semaine et par foyer.
- Estimatif de 30 kg par semaine et par PAV pour 40% d'utilisateurs (chiffres ADEME)

3

Collecte en porte à porte des déchets alimentaires en bac spécifique de 60L

Conditions de mise en oeuvre :

- 58 000 foyers concernés soit 48 000 bacs à distribuer
- 150 PAV à déployer sur le territoire pour 20% des foyers
- Utilisation de 3 sacs kraft par semaine et par foyer
- Estimatif de 1,5 kg par semaine et par foyer en PAV et 40 kg par an par foyer en porte à porte

QUELLES CONSÉQUENCES PAR SCÉNARIO ?

1

- Évolution des tonnages non maîtrisée
- Condition météo changeante chaque année
- + 20% de présentation de bacs estimé
- Coût de lavage des PAV inconnu
- Coût des sacs kraft

2

- Déploiement des PAV : emplacements à définir dans les communes
- Coût de lavage des PAV inconnu
- Coût des sacs kraft

3

- Dotation d'un 4ème bac pour chaque foyer
- Déploiement des PAV : emplacements à définir dans les communes
- Coût de lavage des PAV inconnu
- Coût des sacs kraft

En ce qui concerne notre territoire qui est majoritairement rural, il semblerait que pour le moment, la meilleure solution pour le tri des déchets alimentaires soit celui du compostage complété de points d'apport volontaire pour les habitants ne disposant pas d'espace vert. Nous rencontrons un problème majeur à ce jour : nous ne disposons pas d'infrastructure permettant de traiter ces déchets sur notre territoire.

LE TRI DES BIODÉCHETS, POUR QUELS RÉSULTATS ?

Les retours d'expérience d'autres territoires qui ont testé le tri des biodéchets montrent un **effet positif sur la diminution des ordures ménagères résiduelles de l'ordre de 30%**. C'est donc, selon l'ADEME, 38% des ordures ménagères résiduelles qui pourraient faire l'objet d'une valorisation organique.

Nous savons tous qu'il y a un réel changement culturel à opérer pour le tri à la source des déchets alimentaires afin de faire accepter de nouveaux gestes aux administrés.

Ne nous voilons pas la face, le tri des biodéchets aura un coût qu'il faudra accepter (augmentation de la TEOM) ou compenser par la réorganisation du service de collecte (baisse des fréquences des autres collectes).

100kg de déchets alimentaires : on peut produire 6,5 litres de biocarburant ou 30kg de compost

La loi française fixe comme objectif pour 2025 un taux de valorisation de 65%

LE CONTRÔLE DU TRI

1ER TRIMESTRE 2023

Le SMITOM Nord Seine et Marne réalise régulièrement des caractérisations sur notre territoire. Ces caractérisations consistent à contrôler certains camions de collecte afin de vérifier la qualité du tri des bacs jaunes.

Le taux de refus moyen est de 20,46% sur l'ensemble du premier trimestre. Selon les communes, le taux varie de 4% pour les meilleurs trieurs, à 34% pour les plus mauvais.

QUELS DÉCHETS SONT RETROUVÉS LE PLUS SOUVENT ?

Les vêtements - les sacs d'ordures ménagères - le verre - le bois - les couches

Les déchets sont également souvent trop imbriqués et tassés.

Ces données nous signalent également que **l'emballage le plus présent dans les bacs jaunes est le carton**, dont nous retrouvons un **taux de 27% de présence**. C'est pourquoi Covaltri teste la collecte des cartons en point d'apport volontaire afin de redonner de la place dans les bacs jaunes.

LA FRANCE, PLUS MAUVAIS TRIEUR D'EUROPE !

A l'échelle européenne, en ce qui concerne le recyclage des emballages en plastique, **la France se place en avant dernière position de tous les Etats membres de l'UE depuis plusieurs années**. Finalement ces mauvais résultats en termes de recyclage pénalisent le contribuable français.

D'une part parce que ce sont justement les Français qui payent la contribution française (auprès de l'UE) du budget basé sur les plastiques non recyclés. Et d'autre part, les emballages ménagers en plastique retrouvés dans les ordures ménagères sont à la charge de la collectivité. Ces coûts sont donc ensuite répercutés sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. C'est la double peine pour le contribuable français. **Pour rappel, les pénalités pour les erreurs de tri pour COVALTRI s'élèvent à près de 500 000 euros pour l'année 2022.**

L'ACTUALITÉ EN BREF



Intervention de COVALTRI77 au championnat de France de Planeur

L'association Aéronautique de Coulommiers-Meaux, qui est un club de planeur situé à l'aérodrome de Mouroux, nous a contacté afin de faire de la sensibilisation sur le tri des déchets et améliorer les gestes de tri durant le championnat de France qui s'est déroulé du 2 au 8 juillet. Cette association souhaitait obtenir de nouveau le label développement durable mise en place par le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), il y avait donc un beau challenge à réaliser concernant la gestion des déchets.

Deux des agents de COVALTRI se sont donc rendus sur place afin de sensibiliser les participants au tri des déchets, au refus de tri et sur ses conséquences.

Recrutement - Agent technique polyvalent

Dans le cadre de l'extension du territoire et de la mise en place de la tarification incitative, le syndicat a recruté un agent technique polyvalent afin d'assurer les missions suivantes :

- Livraison de bacs et maintenance : mise en place de puces
- Suivi de collecte et communication de proximité : contrôle visuel de la qualité des collectes et pose d'autocollant, sensibilisation au tri et aux consignes

Maxence rejoint donc l'équipe de COVALTRI à compter du 2 octobre 2023.

Campagne de communication du SMITOM Nord Seine et Marne

« UN PEU D'HUMOUR DANS CE MONDE DE TRI »

L'objectif de cette campagne est de rappeler aux usagers les erreurs de tri les plus communes.

Le concept : les refus de tri prennent la parole et s'interpellent entre eux en rappelant qu'ils ne doivent pas finir dans les bacs de tri. Aucune injonction n'est adressée à l'usager, ni de stigmatisation par rapport aux erreurs de tri. Les objets ne s'adressent pas aux humains, ils se parlent entre eux, se répondent, avec toujours une pointe d'humour décalé.

Les 8 affiches différentes seront regroupées par univers fonctionnels : hygiène, jouets plastiques, verres, ordures ménagères, petits électroménagers, les différents refus de tri ou encore la mise en évidence des mauvaises pratiques (imbrication, sacs) afin de créer des situations propices au dialogue.

Cette campagne sera diffusée sur l'ensemble du territoire du SMITOM Nord Seine et Marne lors de la Semaine du Développement Durable.



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR L'INCINÉRATION

La valorisation énergétique consiste à incinérer les déchets, en récupérant l'énergie, ainsi produite. L'incinération des déchets ménagers génère de la vapeur, qui est ensuite transformée en électricité via un groupe turboalternateur.

La production électrique annuelle moyenne de l'usine de traitement du SMITOM Nord Seine et Marne s'élève à **65 000 MWh ce qui correspond à la consommation de 13 000 foyers environ**. Une partie de cette électricité est utilisée en autoconsommation par le CIT (15%) et une autre partie qui est revendue à EDF.

Ce sont près de 56% des déchets traités qui sont ainsi valorisés en énergie.

L'usine de traitement est pensée afin que chaque particule provenant des déchets soit valorisée au maximum :

- ➔ Cette unité de valorisation est composée de 2 fours d'une capacité de 7 tonnes/heure et d'un four d'une capacité de 4 tonnes/heure.
- ➔ Les fumées sont également traitées afin d'assurer des rejets conformes à la réglementation en vigueur.
- ➔ Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) sont évacués sur le site de la SERAF à Tourville la Rivière. Les cendres et autres résidus y sont mélangés avec un liant afin d'éviter les risques de pollution. Puis les «briques» sont transportées dans un centre d'enfouissement technique (CET) spécialisé dans les déchets toxiques.
- ➔ La fraction minérale qui reste après la combustion (appelée les mâchefers) est déferrallée pour ensuite être valorisée en remblais routier par le biais d'une plateforme de maturation.

La maîtrise des rejets atmosphériques est une priorité pour le SMITOM Nord Seine et Marne. En effet, les équipes du CIT (Centre d'Incinération Technique) contrôlent en continu les principales valeurs d'émission du site et en semi-continu les dioxines et furanes.



NOUVEAUTÉ

Atelier 2 en 1 «TOUT POUR LA CUISINE»

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), COVALTRI77 a organisé une **journée découverte le samedi 30 septembre 2023**, au siège du syndicat. **Deux ateliers étaient proposés afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et de favoriser la réduction des plastiques.** Les participants ont confectionné une charlotte de plat afin de conserver et protéger les aliments et leurs saveurs, et ont réalisés du produit vaisselle et des pastilles maison pour le lave-vaisselle.



Atelier 2 en 1 «TOUT POUR LE LINGE»

Un second atelier aura lieu le **18 novembre 2023**, à la salle Chastagnol à Lizy-sur-Ourcq, de 10h15 à 13h15.

➔ Réaliser une lessive en poudre, une lessive liquide, initiation aux lessives de cendre et de lierre et réalisez un filet pour augmenter la longévité de votre linge délicat.

Ces ateliers sont proposés gratuitement, mais les places sont limitées, **une inscription au préalable est obligatoire auprès de l'adresse mail suivante : prevention@covaltri77.fr**



LE SAVIEZ VOUS ?



Ne pas confondre
EMBALLAGES en plastique
et **OBJET** en plastique





Seuls les EMBALLAGES
ménagers sont à jeter dans
le bac jaune de tri



COVALTRI

Nous collectons pour valoriser votre tri !

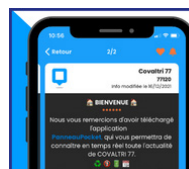


PanneauPocket
Suivez l'actualité et les alertes
de Covaltri77 avec l'application gratuite
PanneauPocket ou sur ordinateur
app.panneaupocket.fr
Disponible gratuitement sur  



COVALTRI

Nous collectons pour valoriser votre tri !



PanneauPocket
Suivez l'actualité et les alertes
de Covaltri77 avec l'application gratuite
PanneauPocket ou sur ordinateur
app.panneaupocket.fr

Disponible gratuitement sur  